Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 26 (1881)

Heft: (11): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ver le général Farre de l'avoir comblée en couvrant cette ville. C'est, du reste, ce que reconnaissent ses adversaires eux-mêmes en reproduisant comme écrasante pour lui la conclusion d'un livre récemment paru et dans lequel il est dit qu'une armée allemande de cinq corps « peut occuper Nancy six jours au plus tard après l'ordre de mobilisation. » Cette citation justifie pleinement la décision du ministre de la guerre. L'une et l'autre se comprennent très bien, au surplus, quand on sait que l'étude relative au « déploiement stratégique probable des forces allemandes sur la frontière française, » étude d'où est extrait le passage précédent, a été inspirée par un officier supérieur du génie que le général Farre a appelé près de lui pour participer directement à ses travaux.

» Nous avons répondu à toutes les accusations qu'a formulées le *Natio-nal* contre l'achèvement de notre système défensif, comme nous l'avions fait pour ses critiques dirigées contre la formation du corps expéditionnaire de Tunisie. De toute cette argumentation aussi pompeuse que vide, aussi passionnée que fragile, nous n'apercevons pas ce qui reste. »

De cette citation de la République française, qu'on pourrait aisément renforcer de plusieurs autres non moins instructives, ressortent deux renseignements fort utiles au débat en cours. C'est d'abord qu'en 1871, au début de la construction de leurs récents ouvrages, les Français, en attendant la réorganisation de leur état militaire complètement ruiné. ont plutôt voulu se barricader d'urgence vers la frontière orientale que s'y fortifier méthodiquement. Ensuite qu'aujourd'hui, ayant achevé la reconstitution soit de leurs forces mobiles soit de leur centre de résistance et d'opérations actives au moyen de trois grands camps retranchés autour de Paris, ce qui leur permet de respirer en sécurité, ils s'occupent très-sagement de réviser leurs barricades provisoires de la zone frontière, de manière à rendre à l'armée active le rôle normal qui lui incombe et qui est de tenir la campagne en s'appuyant sur quelques ouvrages créés ad hoc et non de se blottir derrière des forts d'arrêt qui, en fait, n'arrêtent rien du tout, sauf l'énergie et l'initiative de leurs gardiens.

Jusqu'où pourra aller l'œuvre de révision de M. le général Farre? Pas bien loin, probablement, à en juger par le projet, peu rationnel selon nous, de recommencer, à Nancy déjà, le luxe fautif des ouvrages qui s'étendaient précédemment jusqu'au Rhin. Quoiqu'il en soit, et si peu que le réseau des forts français du Jura fût modifié, cela changerait nécessairement aussi les contr'ouvrages qu'on voudrait élever de ce côtéci de la montagne. Il y aurait donc lieu pour la Suisse, par cette seule raison, de ne rien précipiter en fait de décisions de fortifications, si l'on ne veut risquer, comme la France, mais sans les mêmes motifs ni les mêmes ressources, de faire de grandes dépenses provisoires avant

d'arriver à quelque chose de relativement plausible.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. A. Nüscheler, capitaine dans le corps d'état-major, a été nommé intendant du Dépôt de guerre à Thoune, en remplacement de M. R. d'Erlach.

Berne. — On lit dans divers journaux vaudois:

« La direction militaire cantonale ne va pas de main-morte avec les » renitents. Dans une publication récente, elle menace de faire recher» cher par les gendarmes toute recrue ou soldat qui n'aurait pas rempli » ses obligations de service ou qui se serait absenté sans autorisation.

» Où allons-nous? tout doucement mais sûrement à l'armée régulière

» et permanente. »

Cette dernière réflexion n'est pas parfaitement juste, surtout de la part de journaux du canton de Vaud, car de tout temps, dans ce canton comme dans maints autres, les réfractaires et les déserteurs sont recherchés et ramenés à leur corps par la gendarmerie s'il y a lieu.

Le comité central de la Société des carabiniers suisses fait savoir qu'il s'occupera d'organiser la participation des tireurs Suisses au tir fédéral allemand de Munich, qui aura lieu dans la seconde quinzaine de juillet prochain, si 400 tireurs se font inscrire. On ne croit pas que ce nombre puisse être atteint, surtout à cause du tir fédéral suisse de Fribourg, qui a lieu aussitôt après celui de Munich.

En exécution de l'art. 146 de la loi d'organisation militaire, le Conseil fédéral a arrêté comme suit les frais à bonifier aux cantons par la Confédération, pour les effets d'habillement et d'équipement des recrues en 1882 :

Pour un soldat d'infanterie, 131 fr. 75; — pour un cavalier, 208 fr. 55; — pour un soldat d'artillerie (sauf le parc), 159 fr. 05; — pour un soldat du parc, 159 fr. 25; pour un soldat du train, 221 fr. 65; pour un trompette d'artillerie, monté, 205 fr. 55; — pour un soldat du génie, 159 fr. 75; — pour un soldat de l'administration ou du corps sanitaire, 154 fr. 05.

- Zurich depuis quelques jours. Sa spécialité est d'avoir des illustrations dans le texte. Le N° 2, qui vient d'être publié, renferme entr'autres un très bon portrait de M. le colonel-divisionnaire Rothpletz, ainsi qu'une piquante poésie humoristique due à l'honorable commandant de la V° division. Nos meilleurs souhaits de bienvenue à ce nouveau confrère.
- M. Zangger, ancien conseiller national, vétérinaire en chef de l'armée, a été frappé dans la nuit de mercredi à jeudi dernier d'une attaque d'apoplexie qui mettrait ses jours en danger.
- Valais. On annonce la mort de M. Ch. Stockalper, de St-Maurice, ancien officier au service de Naples, âgé de 60 ans. Avec lui disparaît un des vétérans du service étranger, vrai type de fidélité, de dévouemeent et d'honneur militaire.
- Vaud. Un accident d'une certaine gravité est arrivé à un soldat du bataillon nº 4 actuellement à Yverdon. Alors que son fusil contenait une cartouche à blanc et était armé, il a donné au-dessus du canon un coup sec avec le doigt pour enfoncer la bayonnette. La secousse a désarmé le mécanisme et le coup est parti, enlevant un doigt qui est resté suspendu à la main par un lambeau de chair qu'il a fallu couper.
- Des pétitionnaires d'Yverdon réclament contre la permission accordée par le commandant du cours de répétition à divers cantiniers de vendre, sans patente, des spiritueux aux troupes. Ces pétitionnaires oublient sans doute que la loi cantonale et la loi fédérale militaire autorisent ce procédé afin d'assurer aux troupes de la bonne consommation à bon marché.

Morges, le 29 mai 1881.

Monsieur le rédacteur de la Revue militaire suisse, à Lausanne. Monsieur le rédacteur,

Dans l'article reproduit dans le N° 10 de la Revue militaire d'après le journal La France, concernant quelques inconvénients du fusil Gras, l'auteur parle d'anneaux creux qui se forment quelquefois au tir, dans le canon à dix centimètres de la bouche et qui mettent le canon hors d'usage. Il ajoute que l'explication de cet accident bizarre n'est pas encore trouvée.

Il est plus que probable que la cause de ces anneaux est la suivante : Il est connu de tout le monde que s'y l'on plonge le bout du canon d'un fusil dans l'eau et qu'on fasse feu, le canon éclate par suite de la compression de l'air renfermé dans le canon entre le projectile et l'obstacle. Il en est de même lorsqu'on bouche fortement le canon au moyen d'un bouchon de bois ; mais, si le bouchon n'est pas serré, il sera projeté avant que le canon ait eu le temps de sauter complètement. Il se produira dans ce dernier cas un gonflement annulaire qui se trouvera placé à la partie la plus mince du canon c'est-à-dire immédiatement derrière le bouchon.

Avec les fusils à chargement par la culasse, il n'est pas indispensable de déboucher le canon pour charger, aussi peut-il arriver facilement, surtout en campagne, que le canon ayant été bouché, le soldat oublie d'ôter le bouchon au moment de faire feu, et, dans ce cas, il se produira inévitablement un gonflement près de la bouche du canon.

C'est pour éviter cet accident que l'on a supprimé, en Suisse, les bouchons de bois destinés à préserver les canons de fusil de l'humidité et il est probable que si on les supprimait en France, on verrait en même temps disparaître ces anneaux mystérieux.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Thury, contrôleur d'armes.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin qu'un ancien officier de l'armée allemande, habitant actuellement Leipzig, après s'être occupé pendant quelque temps de la question de trouver un moyen efficace pour protéger la poitrine du soldat contre les balles de l'ennemi, vient de faire des essais qui ont attiré l'attention des cercles militaires. Sous sa direction, un mécanicien a frappé une espèce de plaque d'une épaisseur de 1 ½ mm et pesant 1,075 grammes. Cette plaque a été mise à l'épreuve le 22 avril. Sur huit coups d'une carabine Martini, tirés à 175 mètres et qui ont atteint le but, deux projectiles ont endommagé la marge. Des deux autres qui ont frappé le même point, le deuxième a percé la plaque en plein; les autres n'ont laissé qu'une faible trace. Ce résultat a engagé les personnes intéressées à continuer l'étude de cette question, et d'autres essais auront lieu très prochainement.

LA FRANCE MILITAIRE,

le mieux informé, le mieux rédigé, le plus soigné sous le rapport typographique et en même temps le meilleur marché de tous les journaux militaires non politiques, paraît le jeudi. Les abonnements prennent date du premier jour de chaque trimestre et ne sont pas acceptés pour moins d'une année.

Envoyer un mandat postal de CINQ FRANCS à l'adresse du directeurgérant, M. HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, 18, rue Manigne, Limoges.